

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 Décembre 2013 à 20H30

Absents excusés: P. BERNARD, M J ACHARD, E JAUFFRED (pouvoir à E CLAUZIER)

Le Maire ouvre la séance à 20H30 et propose de passer à l'ordre du jour.

ADHESION IT 05 : (Ingénierie Territoriale)

Les communes pouvaient bénéficier, si elles adhéraient, de services et compétences de l'Etat, par l'intermédiaire de la direction départementale de l'équipement. Nous avons pu encore cette année avoir ce concours, mais cela était la dernière fois. L'Etat continue sa politique de désengagement auprès des collectivités territoriales. Aussi, le Conseil Général se propose de mettre en place un dispositif de remplacement.

Depuis 2006, le département apporte une assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau potable, et de l'assainissement. Il a été décidé lors de la séance plénière du Conseil Général, d'étendre cette assistance à l'ensemble des domaines de compétences du département, en créant une agence technique départementale.

Le Maire présente la structure de cette agence autour de quatre points :

- Son objet
- Le principe de l'adhésion
- Les prestations
- La gouvernance

IT 05 aura pour objet d'apporter au bénéfice des collectivités territoriales, une assistance d'ordre technique dans les domaines en relation avec la gestion locale. Elle sera une aide à la décision, et pourra intervenir sur des missions d'assistance d'ordre technique, mais cela ne remplacera pas les bureaux d'études.

La commune bénéficie déjà du concours du département, au niveau de l'assainissement depuis la création de la station d'épuration à titre gracieux. Il est proposé aux communes, une adhésion à la carte, en fonction des besoins. Le Maire propose de garder la mission assainissement, mais elle devient payante, au prix de 15 centimes par habitant (population DGF) et de prendre la mission générale, dont le coût est de 80 centimes par habitant, qui serait de moitié si la communauté de Communes du Pays de Serre Ponçon adhérait aussi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 6 voix contre 2, d'adhérer à l'IT 05 pour 2014.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA STATION D'ASSAINISSEMENT :

Ce dossier a déjà été examiné par le Conseil Municipal, qui souhaitait avoir des informations complémentaires. François GREGOIRE en charge de ce dossier, apporte les derniers renseignements demandés, et propose de retenir la société SAVEA, filiale d'EPUR AGRO, qui a construit la station. Le contrat prévoit deux visites annuelles de contrôle, ainsi que les bilans analytiques du fonctionnement de la station, pour une rémunération de 1 600 € TTC.

Le Conseil donne son accord pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2014.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : (FSL)

La commune participe depuis plusieurs années au FSL qui permet de subvenir aux locataires en difficultés de paiement de loyers ou autres charges. La cotisation pour 2013 s'élève à 156 euros.

Le Conseil donne son accord.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : (DETR) 2014

Comme chaque année, le Préfet vient d'envoyer aux communes, les éléments en vue de déposer les dossiers en préfecture avant le 31 décembre 2013.

Le Maire propose que la commune dépose une demande sur l'opération Multiservices 2eme tranche, en vue de la création d'un local pour le club du 3eme âge. Le local actuel devant permettre d'agrandir la bibliothèque.

Cette demande concerne le second œuvre, le gros œuvre étant réalisé dans la tranche des travaux en cours. Le devis de ces travaux, s'élève à la somme de 56 300 € (estimatif), réalisé par l'architecte Bernard LAULAU, dont les honoraires de 11% se rajoutent, portant le coût total à 62 500 € HT.

Le Maire rappelle que ce dossier a déjà été financé par la Région, au titre du Fonds de solidarité local, à hauteur de 24 %, et propose de faire également une demande auprès du département, au titre des projets d'initiative locale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite le Préfet et le Président du Conseil Général, en vue d'obtenir les aides de l'Etat et du département.

RYTHME SCOLAIRES :

Cette réforme prendra effet à la rentrée prochaine de septembre 2014. Plusieurs réunions se sont tenues entre élus, enseignants et le conseil d'école, afin de préparer au mieux sa mise en place.

L'inspecteur d'académie, demande aux communes d'arrêter les horaires d'école avant le 31 janvier 2014, sinon il les fixera lui-même.

La proposition retenue sur le regroupement scolaire est la suivante :

- Lundi, Mardi et Jeudi : Matin : 8h30-12h00 / Après-midi : 13h30-15h30
- Mercredi : Matin : 8h30-12h00
- Vendredi : Matin : 8h30-12h00 / Après-midi : 13h30-15h30

Les activités périscolaires auront lieu lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30. Il est proposé le vendredi de 15h30 à 16h30, une garderie avec soutien scolaire par les enseignants.

DECISIONS MIDIFICATIVES : BUDGET 2013

Comme chaque année, il est nécessaire d'effectuer au besoin des transferts de crédits sur des lignes pas suffisamment créditées. Cela concerne la ligne des emprunts : 500 euros sur le budget eau et 700 euros sur le budget général. Cela est sans incidence sur les comptes communaux.

CONIT BESSON

Le Maire fait part de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec Monsieur André IZOARD, au sujet de l'acquisition d'un terrain où a été installé le transformateur qui permet d'alimenter les lots du Conit Besson. Malgré l'accord verbal qui a permis l'installation du transformateur avec un différé de paiement pour la commune, obtenu en 2012, le propriétaire refuse de signer le document d'arpentage.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de trouver une solution, il se propose de voir cela avec ERDF et le syndicat d'électrification départemental.

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire rappelle les décisions prises lors du dernier conseil municipal du mois d'octobre au sujet de la demande faite par Madame Teyssot et M. Callewaert en vue d'obtenir une nouvelle permission de voirie pour la desserte de la maison de Mme Teyssot.

Le Maire indique qu'il a transmis aux intéressés le compte rendu du conseil municipal qui précise le cahier des charges concernant la voirie.

Faisant suite à ce courrier, le maire donne lecture de la lettre reçue ce matin, de Maître Xavier Colas, avocat à Gap, agissant pour le compte des pétitionnaires.

Il est précisé sur ce courrier que les pétitionnaires contestent les obligations demandées par la commune, tout en menaçant celle-ci de poursuites juridiques.

Après un tour de table où chaque conseiller a pu s'exprimer, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner cette permission de voirie.

Ce refus étant tout à fait justifié car le chemin en question ne présente pas les caractéristiques correctes pour desservir cette parcelle et que la responsabilité communale pourrait être engagée, notamment en hiver car à l'état actuel de la route non revêtue, il n'est pas possible d'en faire le déneigement

De plus, concernant le canal bordant la route, la commune, propriétaire depuis cette année de celui-ci, oblige la pose de caniveau pour éviter les risques de débordement de l'eau sur la route.

La commune étant gestionnaire de la voirie, sa responsabilité peut être engagée.

Le conseil municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune et le charge de faire jouer l'aide juridique auprès de notre assureur Groupama.

PROBLEME DES CHATS :

Yves CHIARAMELLA en charge de cette problématique, fait le compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec Mme JAVEL, Présidente de l'association Audace de l'Ubaye, au sujet de la prolifération des chats. Elle ne peut intervenir chez nous pour différentes raisons (secteur géographique, financier ...)

Elle nous propose de prendre contact avec la SPA Sud Alpine, par l'intermédiaire de sa Présidente Mme TENASSON ; cela est en cours.

Le Conseil Municipal donne son accord pour adhérer et verser une subvention auprès de cette structure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.